

Myanmar

Ratifications: 0

1. Source d'Information

Réponse à l'enquête	Oui	Date de réception: 04.09.2002
Complété par	Département du travail	
Langue originale	Anglais	
Liste des documents reçus	-	

2. Questions 1-15 – Informations Supplémentaires

Conventions de l'OIT			Législation Nationale
Q.	Titres	Mots clés	Instruments
Champ d'application			
5.	Catégories spécifiques des travailleurs	A. Jeunes travailleurs	Oui Tranche d'âge : 16- 18 ans
6.	Distinctions spécifiques entre hommes et femmes		Oui – Les femmes ne sont pas autorisées à porter des charges lourdes ou à travailler là où les procédés utilisent des composés de plomb.

3. Questions supplémentaires

Promotion			
16	-		
Normes			
17	A	Utilisées comme guides lors de la formulation de la législation et pratique nationales	Bien que nous n'ayons pas ratifié les conventions « à jour », les dispositions des Recommandations sont en conformité avec la pratique répandue dans le pays. Nous les utilisons également comme guide, particulièrement dans le secteur formel (comme dans les grandes entreprises) et le secteur secondaire formel (comme dans les petites et moyennes entreprises). Nous considérons que l'employeur est responsable d'assurer des conditions de travail sûres et saines.
	B	Intention d'utilisation pour établir une législation et pratique nationales	-
18	Intention d'entamer des procédures de ratification		-
19	A	Articles spécifiques constituant un obstacle à la ratification	La plupart des articles des instruments pertinents sont dans la lignée des pratiques répandues en matière de SST.
	B	Autres obstacles à la ratification	-
	C	Mesures qui devraient être prises dans le but de surmonter ou éliminer ces obstacles	-
20	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet d'une nouvelle action normative		-
Recueils de Directives Pratiques			
21	Intention d'utiliser		Les Recueils de directives pratiques du BIT sont très utiles, applicables et conformes à la pratique répandue en matière de SST dans le pays.
22	Préoccupations en matière de SST devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques		-

Coopération Technique			
23	A	Formulation d'une politique	Oui
	B	Réforme de la législation	Non
	C	Prise de conscience et actions de mobilisation	Oui. Nous avons accueilli en 1992 un projet de l'OIT intitulé « Promotion de la Sécurité et de la Santé dans les établissements industriels ».
	D	Infrastructures nationales	Non
	E	Services d'inspection	Oui
	F	Gestion et diffusion des informations	Oui
	G	Collecte et traitement des données	Oui
	H	Renforcement des capacités d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs	Non
	I	Développement des liens et des réseaux entre les institutions, organismes et organisations nationales	Non
	J	Santé et bien-être	Oui
	K	Problèmes relatifs à la SST pour lesquels des distinctions spécifiques entre hommes et femmes doivent être prises en compte	Non
	L	Autres domaines	Non
24	Manières dont le BIT pourrait améliorer ses activités de coopération technique dans ce domaine		Information
Information			
25	Moyens par lesquels le BIT pourrait améliorer ses activités concernant la collecte, le traitement, la mise à jour, la diffusion, et la mise à disposition du public d'informations relatives à la SST		-

4. Préparation de l'enquête

Question		Oui/Non	Précisions sur le processus
26	A	Oui	Préparé en consultation avec les organisations ci-dessous
	B	Oui	
	C	Oui	Département de l'Inspection des Usines et des lois du travail, Département de la santé sous le Ministère de l'Union de la santé du Myanmar
27	A	Oui	
	B	Oui	
	C	Oui	
28	Liste des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie de l'enquête a été envoyée	Fédération de la Chambre du Commerce et de l'Industrie-UMFCCI, Associations de protection des travailleurs intéressées	

